COUNCIL OF EUROPE

CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 23 décembre 2015 IC-CP/Inf(2015)LD2

COMITE DES PARTIES
CONVENTION DU CONSEIL DE L'EUROPE SUR LA PREVENTION ET LA LUTTE CONTRE LA VIOLENCE A L'EGARD DES FEMMES ET LA VIOLENCE DOMESTIQUE (CONVENTION D'ISTANBUL)

2e réunion

Strasbourg, 14 décembre 2015
Salle G.03, bâtiment Agora

LISTE DES DECISIONS PRISES

Secrétariat de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul)

Point 1 de l'ordre du jour **Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour**

Le Comité adopte le projet d'ordre du jour tel qu'il figure dans le document IC-CP(2015)OJ2prov2.

Point 2 de l'ordre du jour **Échange de vues avec la Présidente du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO)**

Le Comité se réjouit des informations présentées par la Présidente du GREVIO sur les avancées du Groupe en ce qui concerne la réalisation de ses travaux de suivi et invite les Parties à prendre les mesures permettant une coopération effective avec le GREVIO à l'avenir dans le contexte de ses procédures d'évaluation et d'enquête.

Point 3 de l'ordre du jour **Désignation ou établissement des organes de coordination en application de l'article 10 de la Convention**

Le Comité prend note des informations fournies par un certain nombre de Parties et d'États signataires sur les mesures prises en vue de désigner ou établir des organes de coordination en application de l'article 10 de la Convention et demande instamment aux Parties qui ne l'ont pas encore fait à transmettre au Secrétariat les informations requises.

Point 4 de l'ordre du jour **État des signatures et des ratifications de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique**

a. Mesures prises par les États membres du Conseil de l'Europe en vue de la ratification de la Convention

Le Comité :

- se félicite de la récente signature de la Convention par l'Irlande et sa ratification par les Pays-Bas, et prendre note avec satisfaction des informations fournies relatives à l'imminence de sa ratification par la Belgique ;

- encourage les autres États membres du Conseil de l'Europe qui ne l'ont pas encore fait à signer et/ou à ratifier la Convention le plus rapidement possible.

b. Présentation de la feuille de route (« *roadmap* ») indicative de la Commission de l'Union européenne, publiée en octobre 2015

Le Comité se réjouit de la publication de la feuille de route (« *roadmap* ») indicative par la Commission européenne en tant que première étape vers la signature et la ratification de la Convention par l'Union européenne.

c. Déclarations et réserves

Le Comité :

- prend note des préoccupations du GREVIO quant à l'impact éventuel de certaines déclarations et réserves sur ses travaux de suivi ;

- invite les Parties et les États signataires à réexaminer toute déclaration ou réserve se rapportant à la Convention qu'ils ont formulée, à la lumière de ses discussions ;

- encourage les Parties à mettre leur droit interne en conformité avec la Convention en vue de retirer au plus vite toute réserve formulée en vertu de l'article 78 de la Convention.

Point 5 de l'ordre du jour **Informations relatives aux activités de coopération du Conseil de l'Europe dans les domaines intéressant le Comité des Parties**

Le Comité :

- prend note des informations présentées par le Secrétariat relatives aux activités de coopération du Conseil de l'Europe dans les domaines intéressant le Comité des Parties ;

- invite les Parties à contribuer au développement des activités de coopération visant à soutenir les États dans leur mise en œuvre de la Convention.

Point 6 de l'ordre du jour **Dates de la prochaine réunion**

Le Comité décide de tenir sa prochaine réunion le 26 avril 2016.

Point 7 de l'ordre du jour **Questions diverses**

Le Comité note qu'il sera appelé à désigner un Rapporteur pour l'Égalité entre les femmes et les hommes lors de sa prochaine réunion.

Point 8 de l'ordre du jour **Adoption de la liste des décisions prises**